

Séance du lundi 07 décembre 2020

Date de la convocation : 01/12/2020

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 28

Votants : 34

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents :** Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Michel PIRONON, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Julien TUFFERY

**Représentés :** Céline DELMAS, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBOUL, Didier VIGOUROUX

**Excusés :**

**Absents :** Eric ROUX

Secrétaire de séance : Gisèle GERBAL

**DE\_2020\_101 - Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-140.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	140.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à GRANDRIEU, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Président,  
Francis SAINT-LEGER

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2020 048-200069102-20201207-DE_2020_101-DE

